

## **Des récupérateurs d'eau pluviale à tarif préférentiel pour les résidents de la métropole !**

Brest métropole organise une opération de fourniture de récupérateurs d'eau pluviale à tarif préférentiel à destination des propriétaires et locataires résidant en maisons individuelles ou en copropriétés sur la métropole.

Cette opération se déroulera comme suit :

- Inscription aux séances d'information à partir du lundi 4 mars 2024 à 10h00 ;
- Des créneaux sont ouverts chaque mois de mars à juin et de septembre à novembre.
- Deux tailles de récupérateurs seront disponibles en deux coloris ;
- Tarifs : 60 € pour un 300 L / 95 € pour un 650 L ;
- La livraison est en option au tarif de 20€ ;
- Le kit de connexion gouttière est fourni, ainsi que le bouchon de vidange ;
- L'installation du matériel est du ressort de l'acheteur.

### **Conditions pour acquérir ces récupérateurs d'eau de pluie :**

- Equiper une propriété située sur le territoire de Brest métropole ;
- Commander au maximum 1 récupérateur par foyer ;
- S'engager à rejeter le trop-plein au jardin (déconnexion de la toiture du réseau public) ;
- Ne pas avoir acheté de récupérateur en 2021, 2022 et 2023 ;
- Assister à une séance d'information obligatoire pour valider la commande.

### **Inscription / Réservation :**

L'acheteur s'inscrit sur [Brest.fr](http://Brest.fr), prend date pour une séance d'information et renseigne l'ensemble des champs.

La séance d'information est obligatoire. Elle permet de s'informer sur le bon usage de l'eau de pluie chez soi et sur l'installation des cuves, de voir le matériel, de signer sa convention d'achat et de fixer la date de retrait (gratuit) ou de choisir la livraison à domicile sur rendez-vous (20€).

### **Questions/réponses :**

- Est-ce que je peux commander plus de 1 récupérateur : NON – 1 /foyer ;
- Est-ce que le livreur peut installer le matériel : NON, ce n'est pas prévu ;
- Le matériel n'est pas conforme à ma commande – défaut, fuite... : Le matériel est garanti 1 an. Contacter le fabricant (par mail ou téléphone) ;
- Comment payer ? Réception d'un titre de recette du Trésor public, paiement à la trésorerie par chèque ou en ligne ;
- Puis-je avoir un contrôle ? OUI, contrôle de Brest métropole possible (sur information préalable).

### **Contacts :**

La question concerne une réservation, livraison, ou des renseignements simples

Vert le Jardin

Venelle de Kergonan – Brest

Mail [eaudepluie@vertlejardin.fr](mailto:eaudepluie@vertlejardin.fr)

Tél : 02.98.46.06.92

La question concerne un renseignement simple

Brest métropole – Plateforme téléphonique

Mail : [contact@brest-metropole.fr](mailto:contact@brest-metropole.fr)

Tél : 02.98.33.50.50

La question concerne un renseignement technique, une réclamation

Brest métropole - Direction Ecologie Urbaine

Mail : [recuperateur.pluie@brest-metropole.fr](mailto:recuperateur.pluie@brest-metropole.fr)

Tél : 02.98.33.56.00

**Plus d'informations sur [Brest.fr](http://Brest.fr).**